



Ce formulaire est à retourner complété à :  
*standard@chazelles-sur-lyon.fr*  
ou directement déposé en mairie.

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE  
LICENCE III : Vente de boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) (personne majeure)[Nom-Prénom].....

Domicilié(e) à [Adresse complète] .....

Agissant au nom de [Association ou société].....

ai l'honneur de solliciter l'autorisation d' ouvrir un débit de boissons temporaire à Chazelles-sur-Lyon [préciser le lieu de la manifestation].....

[la nature de la manifestation].....

Le..... de.....heures.....au lendemain **01 heure 30.**

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l' expression de mes sentiments respectueux.

Chazelles-sur-Lyon, le .....Signature :

**Boissons du 1<sup>er</sup> groupe :** boissons sans alcool : eaux minérales ou gazeifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

**Boissons du 3<sup>ème</sup> groupe :** boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

**ARRETE DU MAIRE**

Je soussigné, Maire de Chazelles-sur-Lyon

Vu la demande ci-dessus ;

Vu l'article L. 48 du code des débits de boissons (Décret du 8 février 1955) ;

Vu l'arrêté n° 341-2013 du 26 juillet 2013 ;

Vu la circulaire préfectorale du 11 janvier 2016

**ARRETE**

M.....est autorisé(e) à ouvrir un  
débit de boissons temporaire à Chazelles-sur-Lyon, lieu précis.....

Le..... de.....heures.....au lendemain **01 heure 30.**

à l'occasion de.....

à charge pour lui (elle) de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue

et à la police des débits de boissons.

Fait à Chazelles-sur-Lyon, Le.....Le Maire,

M. Pierre Véricel